

PRESLES ET THIERNY

1) Démarche de valorisation

Le Jury a rencontré une équipe élus-techniciens très motivée et très attachée aux valeurs du label.

Le dossier de présentation remis au jury constitue un support de présentation intéressant.

L'utilisation d'une palette végétale diversifiée permet une valorisation paysagère presque toute l'année.

L'équipe municipale a la volonté de préserver ses paysages et son patrimoine bâti qui caractérisent l'identité de la commune.

2) Animation et promotion de la démarche

Les habitants sont associés à la valorisation paysagère et environnementale : jardin potager pédagogique, troc de plantes avec les habitants, jardins potagers sur rue, fleurissement par les habitants de leur pied de mur.

La commune s'appuie sur des organismes extérieurs dans le cadre des aménagements paysagers de ses espaces (CAUE, CPIE...), et prend en compte les remarques du jury régional de fleurissement.

3) Patrimoine végétal et fleurissement :

De nombreuses strates végétales sont présentes et le jury a pu observer des massifs de qualité et esthétiques avec des vivaces en augmentation.

La commune a la volonté de diversifier son patrimoine arboré.

Suggestions du jury :

Privilégier une gestion libre des arbustes à la taille au carré. Le taille-haie est à proscrire.

4) Gestion environnementale et qualité de l'espace public :

Quelques démarches sont réalisées en faveur de l'environnement : mise en place de la fauche tardive, zéro phyto, valorisation des déchets verts, paillage.

Le jury invite à poursuivre les efforts pour préserver les ressources naturelles en généralisant davantage le paillage ou les plantes couvre-sol et en faisant aboutir le projet d'installation du récupérateur d'eau. Les bâches non biodégradables sont à éviter car elles ne sont pas en adéquation avec la préservation environnementale.

Le patrimoine bâti et historique très bien préservé (notamment l'église classée aux Bâtiments de France, le classement des parcs arborés des vendangeoirs en zone naturelle, l'entretien et le balisage de qualité des chemins ruraux valorisent la commune.

L'espace public est soigné. La politique d'enfouissement des réseaux favorise la qualité de l'espace public.

5) Analyse par espace :

Au Rond-Point de la vigne : Privilégier une gestion en port libre des arbustes pour gagner du temps.

Le lavoir qui fait partie de l'identité de la commune mériterait d'être mieux valorisé. C'est pourquoi, le jury conseille de le rendre plus visible (en diminuant la hauteur des haies et en déplaçant le conteneur à un autre endroit), de déblayer et nettoyer l'intérieur et aussi de le valoriser en installant un panneau explicatif.

Etiqueter les arbres et les plantes de l'école et du parc de loisirs auraient un impact pédagogique intéressant pour les enfants. Des plantes aromatiques pourraient être également plantées dans l'école.

Visite du jury :

Le jury a apprécié l'accueil convivial et professionnel qui lui a été réservé. La présentation sur plan de la commune a été intéressante.

Dans le cadre de la démarche de progrès, le jury suggère d'essayer de mettre en place un plan de gestion.

Conclusion : Après délibérations, le jury a décidé le maintien du label « 3 Fleurs ».

Sa prochaine visite est prévue en 2021.